



## Conseil économique et social

Distr. générale  
18 septembre 2018

Français  
Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique**

**Commission africaine de statistique**

Sixième réunion

Addis-Abeba, 1<sup>er</sup> - 4 octobre 2018

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

**Nouveaux domaines stratégiques pour la Commission économique pour l'Afrique et rapports statutaires**

### Sous-programme 4 : Statistiques

1. La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Centre africain pour la statistique. Les travaux se poursuivront dans le cadre du sous-programme sur l'amélioration de la production, de la diffusion et de l'utilisation de données et statistiques de haute qualité et comparables en Afrique pour appuyer l'élaboration des politiques fondées sur les faits, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'établissement de rapports au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063. Le sous-programme répond aux préoccupations en matière de données découlant des récentes initiatives africaines et mondiales et reconnaît qu'il n'est plus possible de faire comme si de rien n'était. Une révolution des données en Afrique pilotée par les pays africains eux-mêmes et répondant aux conditions et aux défis spécifiques du continent s'impose de toute urgence. La création et l'utilisation de statistiques améliorées s'avéreront essentielles si l'Afrique veut transformer la vie de ses habitants. La principale priorité dans ce domaine est et restera de répondre aux besoins de données nationales pouvant être utilisées pour promouvoir la croissance économique, lutter contre la pauvreté, soutenir la conception et la mise en œuvre de programmes sociaux clés, promouvoir une gestion durable des ressources naturelles et maintenir la paix et la stabilité. De plus, à mesure que les pays se développent et que les populations africaines deviennent de plus en plus aptes à accéder aux données et à les utiliser, il est inévitable que des demandes de données nouvelles et inattendues voient le jour.

2. Afin de répondre efficacement à ces besoins, le Centre africain pour la statistique a mis au point un programme exhaustif pour appuyer la production et l'utilisation de statistiques en Afrique. Ce programme sur quatre ans vise notamment à renforcer et à développer les capacités des 54 systèmes statistiques nationaux des États membres de l'Union africaine et à mettre en place un cadre d'action à moyen terme au niveau régional pour soutenir et promouvoir les investissements dans les capacités et les activités des organismes et systèmes nationaux de statistique.

3. Le programme a été élaboré conformément au budget-programme de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) pour l'exercice biennal 2018-2019. Le Centre africain pour la statistique se concentrera sur le renforcement durable des capacités afin de faciliter les efforts déployés par les pays pour utiliser au mieux les outils novateurs de collecte de données et exploiter de nouvelles sources de données. En particulier, il appuiera les initiatives en matière de données en accès libre dans le but de produire des statistiques actualisées et de qualité pour appuyer le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Le

\* E/ECA/STATCOM/6/1.

programme appuie directement la mise en œuvre de la nouvelle vision du Centre et de son mandat.

4. Le programme proposé comprend huit composantes. Six composantes portent sur des domaines statistiques spécifiques dans lesquels le Centre africain pour la statistique a démontré un avantage comparatif. La septième composante prévoit un appui aux systèmes statistiques nationaux en vue de renforcer les principaux piliers de l'infrastructure statistique des pays, et la huitième composante porte sur la fourniture de services statistiques et de données à la CEA et à d'autres organismes compétents.

a) La composante 1 appuie et promeut une révolution des données en Afrique par l'accompagnement des efforts déployés par les États pour élaborer des stratégies nationales sur la production et le développement de statistiques et renforcer leurs systèmes statistiques nationaux. Le Centre africain pour la statistique travaillera en étroite collaboration avec d'autres organismes compétents pour atteindre ces objectifs. La composante 1 vise également à rendre les systèmes statistiques nationaux plus ouverts, à promouvoir, au besoin, l'utilisation de grands ensembles de données et à améliorer l'accès aux ensembles de données statistiques et leur utilisation.

b) La composante 2 porte sur la population et les données démographiques. Elle appuiera la participation de tous les pays africains à la série de recensements de la population et des logements de 2020, ainsi que la poursuite de la mise en œuvre du Programme africain pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques d'État civil en Afrique, afin d'accroître sensiblement la couverture en matière d'enregistrement de faits d'État civil et d'établissement des statistiques d'État civil d'ici à 2022 et de promouvoir la recherche et le développement statistiques pour mesurer les flux migratoires régionaux avec plus de précision.

c) La composante 3 porte sur l'amélioration de la qualité et de l'utilisation des statistiques économiques, notamment des données sur l'agriculture et le marché du travail. En particulier, elle appuiera les efforts déployés par les pays pour adopter et utiliser efficacement le Système de comptabilité nationale de 2008 et fournira des conseils et un appui technique pour aider les pays à utiliser des techniques analytiques innovantes pour améliorer leurs stratégies d'analyse et de planification économiques.

d) La composante 4 traite des données environnementales et comprend deux sous-composantes. La première appuiera les efforts déployés par les pays pour améliorer la qualité et la couverture de leurs données environnementales. La seconde appuiera l'établissement de la comptabilité environnementale en Afrique, en vue de mieux faire comprendre aux pays africains l'impact des changements climatiques.

e) La composante 5 porte sur la mesure et l'analyse des données sur la pauvreté et les inégalités. La première sous-composante facilitera la mise au point et le déploiement d'outils permettant de mesurer la situation économique des populations vivant dans des localités reculées et marginalisées, tandis que la seconde aidera à l'analyse des inégalités afin de mieux en comprendre l'ampleur et les causes.

f) La composante 6 vise à améliorer la disponibilité et la qualité des données sur le genre et appuiera, en collaboration avec ONU-Femmes, la mise en œuvre dans l'ensemble de l'Afrique du projet intitulé « Donnons sa chance à chaque mère et à chaque enfant ».

g) La Composante 7 met l'accent sur deux principaux domaines d'infrastructure statistique : l'utilisation de systèmes d'information géographique et de données géocodées et l'utilisation de la norme d'échange de données statistiques et de métadonnées pour faciliter la transmission automatique de données entre pays.

h) La composante 8 porte sur le renforcement du rôle du Centre africain pour la statistique en tant que fournisseur de statistiques et conseiller des divisions et des bureaux sous-régionaux de la CEA sur l'utilisation de ces statistiques.

5. Sous l'égide de ce programme exhaustif sur quatre ans, le sous-programme continuera d'aider les États membres à élaborer et à mettre en œuvre leurs stratégies relatives à la statistique dans le cadre de leur plan national de développement durable, afin de répondre aux besoins en données et en statistiques nécessaires à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, notamment l'objectif de développement durable 17. Il continuera également de soutenir la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique, qui mettent l'accent sur la nécessité de produire des statistiques comparables aux fins de l'intégration régionale.

### **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

*Objectif* : Améliorer la production, la diffusion et l'utilisation de données et de statistiques de haute qualité en Afrique dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 afin d'appuyer le développement économique et social en Afrique.

#### *Réalisations escomptées du secrétariat      Indicateurs de succès*

- |                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>a) Renforcement de la capacité des États membres de produire, de diffuser et d'utiliser des données et des statistiques ventilées par sexe appelées à fonder de façon probante leurs décisions, leurs activités de planification, de mise en œuvre et de suivi, et l'établissement de leurs rapports.</p> | <p>i) Augmentation du nombre d'États membres qui ont élaboré une stratégie statistique dans le cadre de leur plan national de développement durable.</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'États membres qui produisent et publient des statistiques ventilées selon qu'il convient, dans au moins trois domaines statistiques aux fins du suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.</p> <p>iii) Augmentation du nombre d'États membres qui produisent des statistiques de l'état civil sur la base d'un système d'enregistrement des faits d'état civil.</p> <p>iv) Augmentation du nombre d'États membres qui effectuent des recensements d'ici à 2025, avec le concours de la CEA.</p> <p>v) Augmentation du nombre d'États membres qui ont adopté et appliqué le Système de comptabilité nationale de 2008 pour compiler leurs statistiques économiques et rendre compte de leur comptabilité nationale, y compris dans le domaine de la comptabilité économique et environnementale.</p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

vi) Augmentation du nombre d'États membres qui ont adopté une technologie innovante pour faciliter la production et la diffusion des données et des statistiques.

vii) Augmentation du nombre d'États membres qui mettent en œuvre des plans d'action pour les statistiques du genre.

viii) Augmentation du nombre d'États membres qui produisent des données et des statistiques sur les migrations en utilisant des méthodologies et des systèmes nouveaux.

b) Amélioration de la disponibilité de statistiques harmonisées dans les bases de données de la CEA et fourniture d'un appui accru aux États membres en vue d'accompagner leurs efforts visant à produire et à diffuser des données et des statistiques comparables.

i) Augmentation du nombre d'États membres qui disposent d'au moins un point de donnée dans la base de données de la CEA pour 50 % de l'ensemble régional d'indicateurs se rapportant au Programme 2030 et à l'Agenda 2063.

ii) Augmentation du nombre d'États membres qui produisent des données de haute qualité et harmonisées conformément aux critères énoncés dans les cadres mondiaux pertinents.

iii) Augmentation du nombre d'États membres qui ont adopté des cadres d'assurance de la qualité des données.

c) Amélioration de la capacité des États membres de produire et d'utiliser en temps voulu les données, informations et services géospatiaux nécessaires à une prise de décision bien fondée en Afrique.

i) Augmentation du nombre d'États membres qui élaborent des politiques et des stratégies pour l'intégration des informations statistiques et géospatiales.

ii) Augmentation du nombre d'États membres qui mettent au point et à la disposition des utilisateurs des ensembles de données géospatiales fondamentales, dont les nomenclatures toponymiques nationales et les données sur les limites administratives nationales.

## **Facteurs externes**

6. Le sous-programme devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États membres continuent de consacrer davantage de ressources à l'exécution d'activités statistiques régulières (recensements, enquêtes, collecte de données administratives) ; b) les communautés économiques régionales et les partenaires régionaux et internationaux conjuguent leurs efforts pour apporter un appui aux initiatives d'harmonisation des statistiques et de renforcement des capacités statistiques ; c) les membres du Comité africain de coordination de la statistique, à savoir la Banque africaine de développement, la Commission de

l'Union africaine et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, continuent de jouer leurs rôles dans le renforcement de la coordination statistique dans la région en application du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique, de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique et de la Charte africaine de la statistique ; et d) les organismes des Nations Unies œuvrant à l'amélioration de la collecte et de la diffusion des données sur le continent s'associent également aux efforts régionaux à cette fin.

## Produits

Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

- a) Service des organes intergouvernementaux et des organes d'experts (budget ordinaire) :
  - i) Service fonctionnel des réunions : Sixième réunion de la Commission africaine de statistique (4) ; Cinquième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil (4) ;
  - ii) Documents destinés aux organes délibérants : Développement des capacités statistiques en Afrique (1) ; Mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 en Afrique (1) ; Rapport régional sur les indicateurs de développement durable (1) ; Rapport intérimaire sur le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil (1) ; Rapport intérimaire sur le recensement de la population et des logements (1) ;
  - iii) Examen par des groupes spéciaux des rapports suivants : Renforcement des capacités statistiques en Afrique (1) ; Suivi des indicateurs du développement durable ; Diffusion et échange de données en Afrique (1) ; Validation des données (1) ; Utilisation d'appareils mobiles pour la collecte des données (1) ; Rapport sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil (1) ; Rapport sur la capacité des États membres de produire des statistiques sur les indicateurs de développement durable liés au genre (1) ; Recensements de la population et des logements (2) ; Renforcement et harmonisation des statistiques économiques en Afrique (1) ; Cadres juridiques et réglementaires pour l'utilisation des informations géospatiales en Afrique (2) ; Intégration des informations statistiques et des informations géospatiales en Afrique (1) ;
  - iv) Assistance aux organes intergouvernementaux : Service fonctionnel des réunions suivantes : Réunion annuelle du Comité des directeurs généraux des bureaux nationaux de statistique de l'Union africaine (2) ; Réunion annuelle du Comité africain de coordination des statistiques (2) ; Réunion annuelle de la Commission de statistique de l'ONU (2) ; Réunion interorganisations du groupe de base chargé des questions d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil (2) ; Réunion interorganisations sur la série de recensements de la population et des logements de 2020 en Afrique (2) ; Réunion interorganisation sur les indicateurs de développement durable (2) ; Symposium africain sur le développement de la statistique (2) ; Réunion du Comité régional sur la gestion mondiale des informations géospatiales (2) ; Réunion sur la gestion mondiale des informations géospatiales et des noms géographiques (2) ; Réunion du Comité

régional de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale pour l'Afrique ;

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : Rapport sur la révolution des données en Afrique (2) ; Annuaire statistique pour l'Afrique (2) ;

ii) Publications isolées : Utilisation d'appareils mobiles pour la collecte des données en Afrique (1) ; Gestion et échange des données (1) ; Directives pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans stratégiques relatifs aux registres et statistiques de l'état civil et pour l'utilisation de ces statistiques (1) ; Meilleures pratiques pour la production et l'utilisation de statistiques du genre (1) ; Cadre juridique et réglementaire sur l'utilisation d'informations géospatiales en Afrique (1) ; État de l'intégration des informations statistiques et des informations géospatiales en Afrique (1) ; Utilisation des statistiques dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable pour l'après-2015 (1) ;

iii) Documents techniques : Banque de données de la CEA (2) ; Bases de données géospatiales, services en ligne et géoportails (2) ; Base de données africaine des connaissances statistiques (2) ; base de données statistiques de la CEA (2) ;

iv) Brochures, prospectus, fiches d'informations, planches murales et pochettes de documentation : Flash statistiques-Afrique (2) ; Livre de poche africain de statistique (2) ; Executive Statistics Monitor (Application) (2) ; Afrique et principales économies mondiales (2) ; Faits et chiffres ; Documents de plaidoyer pour la Journée africaine de la statistique (2) ; Atlas des statistiques spatiales (2) ;

v) Manifestations spéciales : Huitième réunion du Forum pour le développement de la statistique en Afrique (1) ; Commémoration de la journée africaine de la statistique (2) ; Commémoration de la Journée des systèmes d'information géographique (2) ;

c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Fourniture de services consultatifs et d'assistance technique aux États membres sur ce qui suit : Mise en œuvre des normes de la « Data Document Initiative » et de l'échange des métadonnées (2) ; utilisation d'appareils mobiles pour la collecte des données (2) ; Stratégies statistiques, formations statistiques et suivi-évaluation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 (2) ; développement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, recensements de la population et des logements et statistiques du genre (2) ; Renforcement et harmonisation des statistiques économiques, notamment dans le contexte du Système de comptabilité nationale (2) ; Développement de l'infrastructure nationale de données spatiales, mise en œuvre du Référentiel géodésique africain et du projet sur le deuxième niveau des limites administratives, intégration des informations statistiques et géospatiales, et autres programmes liés à l'utilisation et à la gestion des informations géospatiales (2) ;

ii) Ateliers et séminaires : Coopération avec les entités gouvernementales, les universités, les organisations non gouvernementales et les organismes régionaux et sous-régionaux en vue d'appuyer les activités de formation sur les sujets ayant trait aux domaines suivants : mise en œuvre des initiatives

d'échange de données (1) ; modernisation de la production des statistiques (1) ; recensements de la population et des logements (1) ; statistiques du genre (1) ; enregistrement des faits d'état civil et établissement des statistiques de l'état civil (1) ; mesure et suivi des indicateurs des objectifs de développement durable relatifs aux statistiques démographiques et sociales (1) ; statistiques économiques et comptes nationaux (1) ; ensembles de données géospatiales pour le suivi des objectifs de développement durable (1) ; intégration des informations statistiques et géospatiales (1) ;

iii) Bourses : Fourniture d'assistance aux universitaires invités, aux chercheurs et aux stagiaires pour appuyer le travail de la CEA dans des domaines tels que l'utilisation des outils d'analyse de données, l'infographie, les mégadonnées et les données de type nouveau (2) ; les stratégies et la formation statistiques (2) ; le renforcement des capacités en matière d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, de recensement de la population et des logements et de statistiques du genre (2) ; les statistiques économiques et les comptes nationaux (2) et l'utilisation des informations géospatiales (2) ;

iv) Projets opérationnels : Amélioration de l'échange de données en Afrique (1) ; Amélioration de l'harmonisation des statistiques grâce à un cadre commun pour les métadonnées (1) ; Phase II du renforcement des capacités des pays africains dans le domaine des statistiques agricoles et rurales (1) ; Amélioration de la disponibilité des données en Afrique en vue de promouvoir le développement (1) ; Appui aux pays africains pour la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 (1) ; Programme africain de la Décennie sur les recensements de la population et des logements (2015 - 2024) et plan de travail pour la période 2016 - 2020 (1) ; Programme africain de statistiques du genre (1) ; Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil (1) ; Renforcement de la capacité des États membres de mettre en œuvre le Système de comptabilité nationale de 2008 (1) ; Renforcement de la capacité des États membres de mettre en œuvre le Référentiel géodésique africain (1) ; Renforcement de la capacité des États membres d'intégrer les informations statistiques et les informations géospatiales (1).